

Prague, le 23 Novembre 1878.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 16, par laquelle vous m'avez, que le Conseil de la Faculté des sciences vous a autorisé pour retirer mes herbes. Quant au Document du contrat j'aurai l'intention de vous envoyer un brouillon, après avoir consulté un juriconsulte; mais à présent de ne puis pas faire, etant très enrhumé; il y a quelques jours. Et mon avis le Document du contrat doit être fait en deux exemplaires concordants, dont l'un sera signé par moi, l'autre par vous comme Titulaire de la Jardin de Coimbra et peut-être par moi-même le recteur de l'université. Celui-ci doit être légalisé par un tribunal portugais, le mien par un tribunal autrichien.

Je profite de cette occasion, pour vous aviser, que le Viola arvensis de votre envoi de plusieurs portugaises est une espèce nouvelle, qui doit être rangée à côté du V. peruviana Guss. et à laquelle je veux donner avec votre permission le nom de



Viola Henriquesii: J'ai été très charmé de voir un échantillon  
authentique de Tulipa rubro-alba Boed. C'est une espèce très  
distincte et très différente du T. Clusiana G., à laquelle  
on l'a réunie. Je vous serais très obligé, si vous pourriez m'envoyer  
une partie d'oignons de cette plante, ainsi du Narcissus  
obesus L. et N. triandrus L. vous pourriez cultiver ces espèces  
rives dans votre Jardin. Je crois que le Tulipa rubro-alba  
ne se trouve dans aucun Jardin botanique de l'Europe, excepté  
celui de Coimbre.

Aussitôt que je pourrai partir je vous enverrai un bonnet  
de contact. Agréez, Monsieur, l'assurance de sentiments  
le plus distingué de

votre

Maurice Wilkomm